

**Q1.** Dans votre liste des tâches, vous demandez « trois (3) propositions d'options pour la configuration des composantes dans l'espace, dont une (1) comportant les modifications demandées par RNCAN ».

Est-ce que cela signifie de concevoir une (1) configuration comprenant les aires communes décrites à la page 24 (p. ex. poste d'accueil, zone de présentation, coin salon) et deux (2) autres propositions de configuration à l'aide des mêmes composantes? Veuillez confirmer?

**R1.** Compte tenu des contraintes de temps, nous demandons au soumissionnaire choisi d'être en mesure de présenter trois (3) options pour la fabrication du pavillon. Nous examinerons les trois options. Les trois configurations peuvent être soit constituées de composantes différentes, soit proposer des aménagements différents. Une de ces options sera choisie et modifiée selon nos exigences.

**Q2.** Ou si vous demandez trois configurations distinctes constituées de composantes différentes?

**R2.** C'est à l'entreprise qui présente une proposition de choisir des composantes ou des configurations différentes ou une combinaison des deux.

**Q3.** De plus, devons-nous obtenir une certification de RNCAN pour participer?

**R3.** Non.

**Q4.** Pouvez-vous indiquer la date d'attribution, de façon à ce que nous préparions le chemin critique que nous incluons dans notre proposition?

**R4.** La date d'attribution dépendra du nombre de propositions reçues puisqu'elles devront toutes être examinées. Toutefois, le contrat devrait être octroyé le 1<sup>er</sup> février 2018.

**A5.** Y a-t-il des logos ou des normes graphiques que nous devons respecter? Si oui, pouvez-vous nous les faire parvenir?

**R5.** Non. Les logos et les normes graphiques ne seront pas nécessaires dans le cadre de cette première phase.

**Q6.** Pouvez-vous confirmer s'il nous faut donner un prix précis pour la composante relative à la conception graphique? Le cas échéant, pouvez-vous fournir des renseignements additionnels sur le contenu de manière à pouvoir présenter une estimation adéquate?

**R6.** Oui. Vous devez respecter toutes les exigences de la demande de propositions pour que votre proposition soit retenue dans le cadre de ce projet. Ce qui comprend remplir les tableaux de la partie de la proposition qui porte sur les renseignements financiers décrits à la dernière page. Bien que la conception graphique soit exécutée par le personnel de RNCAN, il se peut que l'entrepreneur doive apporter des modifications mineures aux mesures ou aux photos. Veuillez indiquer le nombre maximum d'heures nécessaires pour apporter des modifications mineures selon le tableau de la section 2.1.1.

**Q7.** Je vous saurais gré de bien vouloir me fournir des précisions sur le critère d'évaluation **R3 de l'Annexe A, sous-section 1.2, à la page 30 de la demande de propositions.**

***Nous souhaitons simplement nous assurer que nous pouvons expédier, par messenger, sans risque de disqualification, l'échantillon demandé à l'adresse de l'autorité contractante mentionnée à la sous-section 7.6.1.***

Nous sommes inquiets de contrevenir à la condition mentionnée en bas de la **page 5** : *En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par courrier ou par télécopieur à l'intention de RNCAN ne seront pas acceptées.*

**Nous comprenons que nous pouvons envoyer l'échantillon par messenger à l'adresse mentionnée dans la sous-section 7.6.1 et que, selon la sous-section 2.2 de la page 5 du document, notre soumission doit être envoyée par courriel.**

**R7.** Oui, c'est correct. Votre proposition doit être envoyée par voie électronique comme le précise les instructions. Toutefois, en raison de la nature de l'échantillon, celui-ci doit être envoyé par messenger.

**Q.8** La DP indique que le pavillon doit mesurer 30 pieds x 70 pieds toutefois, l'espace indiqué sur le plan est de 30 pieds x 80 pieds. Devenons-nous suivre le plan? Veuillez préciser.

**R8.** Le plan de l'ACPE en ligne n'a pas été mis à jour. Le pavillon du gouvernement du Canada doit mesurer 30 pieds x 70 pieds.

**Q9.** La DP indique que la colonne doit être enveloppée, toutefois l'enveloppe se retrouvera à l'extérieur de l'espace réservé au pavillon. L'ACPE permettra-t-elle l'enveloppe de la colonne?

**R9.** Nous avons demandé une permission et nous attendons toujours la réponse.